



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2023-12-009

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion**

41-2023-12-08-00009 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public  
du SPFE de Loir-et-Cher (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques

41-2023-12-08-00009

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au  
public du SPFE de Loir-et-Cher

**Direction départementale des Finances publiques  
de Loir-et-Cher**  
10 rue Louis Bodin  
CS 50001  
41000 BLOIS

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service départemental de la publicité  
foncière et de l'enregistrement de Loir-et-Cher**

**Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**-Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Loir-et-Cher sera fermé au public à titre exceptionnel les jours suivants :

- mardi 2 janvier 2024
- mercredi 3 janvier 2024

Les dépôts effectués le 3 janvier 2024 seront néanmoins pris en compte à cette date.

**Article 2**-Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Blois le 8 décembre 2023

Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

  
Emmanuel AUBRET